



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question écrite n° 1633

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur sa décision de lancer un audit sur les projets de transport. A ses yeux, par cet audit il entend prochainement annoncer l'abandon de nombre de projets décidés et programmés par le précédent gouvernement. S'il comprend la situation budgétaire à laquelle est confronté le Gouvernement, aggravée par des baisses d'impôts, qu'il juge injustes, il s'inquiète profondément des choix dans lesquels s'engage ce même gouvernement en matière de transport. Il lui rappelle que le département de la Somme, duquel celui-ci est originaire, avait bénéficié d'une attention bienveillante ces cinq dernières années : autoroute A 24 Amiens-Belgique desservant le bassin de Doullens, canal à grand gabarit Seine-Nord, passant par Péronne, sans parler du troisième aéroport. Sur ce dernier point, les habitants de la Somme connaissent sa décision. Ils s'inquiètent déjà des risques de non-concrétisation de cette infrastructure porteuse de dizaines de milliers d'emplois ; désormais, on leur demande d'envisager de perdre deux tracés, autoroutier et fluvial, générateurs de développement économique dans leur département, si durement frappé par le chômage, et d'abandonner leur espoir de bénéficier du passage du TGV par Amiens et du raccordement ferroviaire de la capitale régionale à Roissy, via Creil. Il lui demande de bien vouloir rassurer les habitants de la Somme sur la pérennité des projets programmés concernant leur département, et souhaite connaître ses intentions relatives à l'inscription du TGV par Amiens au schéma européen de services, et le raccordement d'Amiens à Roissy, sans qu'il attende les conclusions de l'audit commandé au conseil général des Ponts et Chaussées et à l'inspection générale des finances.

Texte de la réponse

Un nombre important de projets de liaisons ferroviaires, routières ou fluviales a été engagé, étudié ou annoncé par le gouvernement précédent, sans que les financements nécessaires n'aient été garantis. Compte tenu de l'importance des sommes en cause et de l'impératif d'achever les projets en cours de réalisation, qui mobilisent déjà des financements élevés, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer souhaite pouvoir disposer d'une appréciation précise de la situation des équipements et des divers projets envisagés, et, plus particulièrement, de faire le point sur les caractéristiques de chaque projet et les contraintes de financement, tant pour l'Etat que pour les collectivités locales et les autres partenaires. C'est pourquoi le Gouvernement a confié un audit à l'inspection générale des finances et au Conseil général des ponts et chaussées. Cet audit devra apporter toute la clarté nécessaire sur ce sujet. Il doit porter sur les projets d'infrastructures engagés, étudiés ou annoncés, notamment ceux inscrits dans les schémas de services, afin d'en établir un état précis avec leurs caractéristiques en termes de faisabilité technique, d'intérêt socio-économique, d'opportunité pour l'aménagement du territoire, de coût pour l'Etat et de calendrier prévisible. Ensuite, le Gouvernement va proposer au Parlement un débat s'appuyant sur une étude prospective de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale relative à la politique des transports dans un cadre européen. Ce débat permettra aux parlementaires d'exprimer leurs attentes concernant les projets à réaliser pour améliorer le système de transport ainsi que leur degré de priorité. Préalablement à cet audit, la

décision d'abandonner le projet de troisième aéroport du Grand Bassin parisien dans le département de la Somme a confirmé la volonté du Gouvernement de renforcer le rôle des plates-formes aéroportuaires régionales existantes, en examinant notamment les perspectives d'amélioration de leur desserte terrestre. Par ailleurs, les projets et les études financés dans le cadre du contrat de plan Etat-région Picardie ne font pas partie de l'audit. S'agissant notamment du raccordement d'Amiens à Roissy via Creil, les études se poursuivent dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la région Picardie. Enfin, tous les autres projets évoqués, que le précédent gouvernement avait pour la plupart abandonnés - la ligne à grande vitesse Roissy-Amiens-Calais, le canal Seine-Nord et l'autoroute A24 -, font partie de l'audit et seront débattus au Parlement. En ce qui concerne le projet Seine-Nord, le choix du fuseau le plus à l'ouest de l'aire d'étude, à proximité du canal du Nord et passant près de Noyon et de Péronne, s'appuyait sur les études socio-économiques de la liaison qui ne prenaient pas en compte l'implantation du troisième aéroport pour le Grand Bassin parisien. L'abandon du site choisi par le précédent gouvernement, autour de Chaumes, ne remet donc pas en question le choix du tracé du projet. Enfin, il est dans les intentions du ministre de faire progresser le dossier de la liaison autoroutière entre Amiens et la Belgique qui doit contribuer à améliorer la fluidité de l'axe multimodal Paris-Lille-Europe du Nord. Le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais coordonnera l'élaboration d'un projet de dossier de saisine de la Commission nationale du débat public. Dans l'hypothèse où celle-ci déciderait l'organisation d'un débat public, l'objectif serait de l'engager dès l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1633

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2835

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1615